

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20200528-VD20200528-007-DE
Date de télétransmission : 02/06/2020
Date de réception préfecture : 02/06/2020

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 mai 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HOUPERT (pouvoir Mme OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. DECOMBARD - Mme DURNERIN - M. ROZOY - M. BONORON - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2020

M. MAGLICA expose :

Mesdames, Messieurs,

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2020.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

Par ailleurs, lors de sa séance du 24 juin 2019, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 1 500 € à La Chouette – Association pour monnaie locale complémentaire du bassin dijonnais pour sa participation aux journées de l'économie autrement organisées par l'association "Alternatives Economiques", les 29 et 30 novembre 2019.

Dans le cadre de l'évènement précité, La Chouette – Association pour monnaie locale complémentaire du bassin dijonnais a mis en place un atelier sur les monnaies locales complémentaires, le 30 novembre 2019.

Or, par lettre en date du 11 février 2020, l'association a informé la Ville que les frais liés à l'organisation de l'atelier et notamment les dépenses relatives au déplacement et à l'accueil des invitées ont été directement pris en charge par l'association "Alternatives Economique" et sollicite le transfert de la subvention attribuée par la Ville pour l'impression de billets "La Chouette".

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'accorder les subventions et leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;

2 - m'autoriser à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ainsi que les différents avenants aux conventions d'objectifs et de moyens ;

3 - m'autoriser, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;

4 - décider de modifier l'objet de la subvention accordée à La Chouette – Association pour monnaie locale complémentaire du bassin dijonnais lors du Conseil Municipal du 24 juin 2019 comme suit « Pour l'impression de billets « La Chouette » ;

5 - m'autoriser, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 47

Abstentions : 6

Ne prend pas part au vote : 1